



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

jeunes

Question écrite n° 27618

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur le fléau que représente actuellement l'alcoolisme chez les jeunes de notre pays. En effet, l'alcoolisme ne semble plus être un phénomène marginal et le récent rapport de Mme Versini sur le sujet est alarmant. Cette situation est inquiétante ; la pratique du *binge drinking* importée de chez nos voisins britanniques doit être combattue avec force et sans délai. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'elle compte prendre en ce domaine, notamment pour harmoniser les interdictions de vente d'alcool et pour renforcer les opérations de contrôle.

Texte de la réponse

Si la consommation de boissons alcooliques est globalement en baisse en France, même parmi les moins de vingt-cinq ans, 9 à 10 % des jeunes Français âgés de dix-huit à vingt-cinq ans présentent néanmoins les signes d'un usage problématique d'alcool. Parmi les jeunes de dix-sept ans, si la consommation d'alcool est stable, les ivresses alcooliques sont en hausse. Ces phénomènes sont alarmants. Face à la diffusion préoccupante des comportements à risques, des propositions, formulées dans le plan « Santé des jeunes » visent à mieux protéger ces derniers. Ainsi, la réglementation concernant la vente d'alcool aux mineurs doit être revue dans le sens du renforcement et la vente au forfait ou open bar (entrée payante et boissons à volonté) interdite. Poursuivant la démarche initiée avec le plan « Santé des jeunes », ces nouvelles mesures sont intégrées au projet de loi « hôpital, patients, santé, territoire », qui sera présentée au Parlement en janvier 2009. Des actions de prévention et de prise en charge médicale sont par ailleurs développées. Ainsi, l'ouverture des consultations jeunes consommateurs des centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) permettent une prise en charge spécifique des jeunes patients ayant notamment des problèmes d'ivresse répétée. Parallèlement, afin de montrer les dangers sanitaires et sociaux de la consommation alcoolique, une campagne média s'adressant tout particulièrement aux jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans, commandée à l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES), a été lancée mi-juillet pour accompagner cette politique. Une brochure d'information relaye cette campagne, et interpelle les jeunes sur les risques spécifiques liés à la consommation d'alcool et de boissons énergisantes. Le ministère chargé de la santé, au travers de sa direction régionale des affaires sanitaires et sociales d'Île-de-France (DRASSIF), soutient par ailleurs un projet de recherche qui vise à étudier la faisabilité du dépistage de la consommation de substances psycho-actives chez les jeunes dès le milieu scolaire et la prise en charge ou l'orientation en cas de besoin. Les résultats de cette enquête menée dans plusieurs départements d'Île-de-France devraient être disponibles fin 2008. Ils devraient être un élément important pour une éventuelle généralisation d'un tel dépistage lors de consultations médicales. L'ensemble de ces mesures et actions trouvent un prolongement dans le plan gouvernemental contre les drogues et les toxicomanies 2008-2011, qui préconise notamment un effort tout particulier pour renforcer la confiance des adultes dans leur capacité et leur légitimité à intervenir auprès des jeunes.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27618

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juillet 2008, page 6090

Réponse publiée le : 11 novembre 2008, page 9820